ABOHNEMENT. STRUMBLE : Irois mois . . . . . 8 on s'abonne

place de la Bourse, 33.

IERS

LEANS

UR

1876

NGERS.

TOURS.

s excellent

érale dans

rlains mar

Heur.

nélancolle.

des intestin

neil.

aiteuses.

coniques d

el (relates

fraicheur

inieurs fro

vésicatoire

Rue

UPHIN

PARIS

0

Ganti

RLLES

EE

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE BO A SAUMUR, MISS CAMPING

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

The Manual Insertions,

Faits divers ; - 75

RESERVES SONT FAITES

Du droit de recuest la publication des insertions reques et même payées sant restitution dans ce demier cas: Et du droit de modifier la rédaction des annon-es.

Les articles communiqués discourant des communiqués des communiqués de la constant de

doivent être remis au bureau du journal la veille de la repro-duction, avant midi. Les manuscrits déposés ne

sont pas rendus. eibnes sell saub arvio on s'abonne:

Cher NN. HAVAS-LAFFITE et Cie, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis conpaire. - L'abonnement doil être payé d'avance.

Ches tous les Libraires;

Cher DONGREL et BULLIER,

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payes en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 29 Septembre 1876.

out, gernat ues broits de l'Ilemne, at Chronique générale.

L'Agence Havas communique aux journaux la note suivante

« Il paraît certain que M. le ministre de la guerre est dans l'intention de n'accepter aucune candidature au Senat ni à la Champre des députés. Le ministre de la guerre estime que l'armée doit se renfermer strictement dans les limites de la mission qui lui est assignée par la Constitution et par la nécessité d'assurer la sécurité extérieure etintérieure du pays. Il tient à donner luineme l'exemple de l'observation des prinripes qu'il considère comme la sauvegarde de la discipline et de la dignité de l'armée.»

Plusieurs journaux ont publié la note suivante aganta ob otroloveo ob oloon

losing 1 90 19 Alexand Suning this

« La commission parlementaire chargée defaire une enquête sur les emprunts étrangers sera très-prochainement convoquée par son president, M. Pascal Duprat, pour recevoir communication de renseignements importants reçus des départements.

» La commission portera des investigations non-seulement sur l'emprunt du Mexique, patronné, soutenu à la tribune du Corps-Législatif par l'ex-premier ministre impérial, M. Rouher, mais encore sur les obligations ottomanes, péruviennes, d'Haiti, de l'Espagne, du Honduras, et sur toutes les valeurs véreuses de l'étranger dont on admetlait trop facilement la négociation à la Bourse de Paris.

» Sans préjuger les résolutions de la commission, nous pouvons affirmer que l'enquête aura pour résultat de faire disparaire l'ordonnance royale de la Restauration qui déclare tous les fonds étrangers admis et négociables de droit à la Bourse de

On peut s'attendre pour la rentrée à de gros orages parlementaires sur la question religieuse, car les députés qui traversent Paris depuis quelques jours, entre deux excursions de vacance, sont tous d'accord sur ce point. ne in condition and the all Nicola

Bien qu'aucune mesure d'interdiction n'ait été prise contre le congrès ouvrier du 2 octobre, nous croyons savoir que des précautions seront prises au cas où, par l'influence de ceux qui prétendent diriger ses travaux, les séances du congrès dévieraient du but qu'il se propose, ou seraient marquées par quelque excès de langage.

(Correspondance universelle.)

Le Pays a publié il y a quelques jours un article emprunté à la Correspondance conservatrice et dans lequel un soulèvement des musulmans de notre colonie était présenté comme possible.

វិកាន្តន នៅដែលការសម្រាស់ទៅ ទៅក្នុងសម្រាស់ប្រាក់ និងសម្រា

Une dépêche d'Alger adressée à l'Agence Havas a démenti cette nouvelle. D'autre part, le ministère de l'intérieur a adressé au Pays un communiqué en ce sens, et ce journal a d'abord donné la note suivante :

« Au moment de mettre sous presse, nous recevons du ministère de l'intérieur un communiqué que nous publierons demain et qui est relatif à un entrefilet que nous avons emprunté, il y a deux jours, à la Correspondance conservatrice, sur la situation intérieure de l'Algérie. »

Un journal assure que M. le général Chanzy insistait pour que le Pays fût poursuivi ; le ministère a préféré lui envoyer un communiqué: c'était le parti le meilleur et le plus sage. esignification for Perbuguer

Le cardinal-archevêque de Paris vient d'adresser à M. le garde des sceaux une lettre pour protester contre la suppression du crédit affecté au traitement des aumô-

tie e ne s'est

Nous reproduisons les principaux passages de cette lettre.

Après avoir rappelé sa première lettre du 14 juillet dernier par laquelle il formulait une protestation contre les réductions du budget des cultes proposées par la commission du budget, le cardinal Guibert s'exprime ainsi au sujet de la suppression du crédit des aumôniers :

« Un tel acte, monsieur le ministre, n'est pas de ceux auxquels il soit permis aux pasteurs de l'Eglise de rester indifférents. Il n'y a pas ici de question politique; c'est une question de légalité et de justice. La loi a été méconnue, les droits de la conscience ont été sacrifiés. C'est mon devoir de réclamer au nom de ces droits sacrés dont les évêques sont les gardiens. Je le fais avec confiance, assuré que je suis d'exprimer les sentiments de tous ceux qui partagent avec moi la sollicitude des âmes, non moins assuré d'obtenir un accueil favorable auprès de l'homme d'Etat qui représente à la fois, dans les conseils du gouvernement, les intérêts de la justice et ceux de la religion.

» La loi a été méconnue.

» En vertu de quelle disposition le budget présenté par M. le ministre de la guerre portait-il une proposition de crédit pour le traitement des aumôniers militaires? En vertu d'un décret du 25 décembre 1874, fixant la solde et les prestations dues aux différentes catégories d'aumôniers. Mais ce décret lui-même émanait-il de la libre initiative du gouvernement? Non; il n'était que l'execution d'une disposition législative. La loi du 20 mai 1874, dans ses articles 2 et 3, consacre le principe d'un service religieux que doivent remplir dans l'armée les ministres des différents cultes, sous le nom d'aumôniers militaires; et dans son article 7, elle dispose que « le traitement des diverses allocations et les frais du culte attribués aux aumôniers, tant sur le pied de paix que sur le pied de guerre, devront être réglés par un décret. »

» Le ministre de la guerre n'était donc pas libre de ne pas rendre le décret du 25 décembre; et, l'ayant rendu, il n'était pas libre de ne pas porter au budget une proposition de crédit corrélative.

» La Chambre des députés, en votant le budget de la guerre, se trouvait donc en face d'une proposition de crédit présentée en exécution d'une loi. Que pouvait-elle faire? De deux choses l'une : abroger la loi ellemême en suivant les formes voulues, ou modifier l'application qui en avait été faite par décret ministériel. »

Après avoir rappelé que la dépense totale occasionnée par l'institution de l'aumônerie militaire ne s'élève qu'à 300,000 francs, sur le budget de la guerre qui n'a pu etre ramené au-dessous de 530 millions, M. Guibert

« De ces deux procédés, qui étaient legaux, la Chambre n'a employé ni l'un ni l'autre. Elle n'a pas abrogé la loi constitutive de l'aumônerie : elle n'a pas abaissé les traitements, elle a supprimé la totalité du crédit nécessaire à l'exécution de la loi.

» Le gouvernement et le Sénat auront à examiner si cette manière de procéder est uniforme aux règles et au fonctionnement de notre régime constitutionnel.

» On dit: la Chambre est maîtresse de ses suffrages; le vote d'un crédit ne saurait être obligatoire.

» Je ne dis pas le contraire; mais si l'exécution d'une loi dépend de ce crédit, il devient obligatoire ou de le voter ou de l'amender, ou d'abroger la loi; autrement la discussion et le réglement du budget mettraient en question, chaque année, toutes les institutions d'un pays.

» Ainsi, sur le terrain légal, l'acte qui nous occupe ne me paraît pas pouvoir être defendu. »

Le cardinal Guibert examine ensuite la mesure « au point de vue moral et religieux. » Il dit qu'après nos malheurs, « on s'est trouvé d'accord pour appeler dans les

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

india i que s a empare. Maistre a espet de infe

Le lendemain, les deux matelots étaient sur le Point de partir conduits par le marabout, lorsque des eris lugubres retentirent au-dehors.

Toni prêta l'oreille et parut contrarié.

- Que se passe-t-il? demanda Riou inquiet. - Quelqu'un vient de mourir dans le village, tépondit le marabout, et ils vont me demander pour
- la cérémonie funèbre. - Ce qui nous forcera à rester.
- "I'en ai peura al anni angines somi eno andi
- Partons de suite, alors, and and and and and
- Comment ?: distinguis days distinguist at 189
- ll est trop tard
- Voici des gens qui me cherchent. Plusieurs nègres passaient en effet devant le

kombet en appelant Toni ; l'un d'eux entra et apercut le marabout qui fut obligé de le suivre. Les troqueurs n'ayant rien de mieux à faire, se

a Nous avons recursivation the Carrie

déciderent à suivre la foule pour voir la cérémonie qui se préparait

Les voisins, avertis par les cris de la famille, entouraient déjà la case du défunt que les marabouts étaient occupés à laver et à vêtir de ses plus beaux habits.

Toni fit entrer les deux étrangers.

Une troupe de guiriots se tenait aux pieds du lit funéraire, chantant les louanges du mort au son du luth et du tambour.

Lorsqu'ils eurent cesse, les amis entrèrent successivement pour parler au cadavre. Chacun d'eux

a Pourquoi t'en es-tu allé, toi que nous aimions? N'avais-tu pas dans les champs assez de mais? Le palmier ne produisait-il plus pour toi du may pétillant? Avais-tu cessé d'aimer la fumée du taffio?

» Pourquoi t'en es tu allé quand tes femmes filaient pour toi l'innuma (coton) aussi blanc que les défenses de l'éléphant? quand tu avais encore dans ton kombet des noix de kolla, et quand les chrétiens se préparaient à t'apporter des colliers de corail et des sifflets d'argent?

» Pourquoi t'en es-tu allé? Sont-ce les âmes de tes pères qui sont venues sous la forme de lézards t'engager à les rejoindre, ou bien étais-tu pressé

de mourir pour ressusciter parmi les blancs, et faire comme eux la troque avec tes frères d'autrefois (1). »

Après ces questions plus ou moins prolongées selon l'imagination de celui qui les adressait, le mort fut transporté hors de la ville, à la case où il devait être enterré, et dont le toit avait été enlevé.

Les marabouts y creusèrent la fosse où il fut placé; on déposa à côté des calebasses pleines d'eau et de kus-kus, afin que le défunt pût boire et manger avant de partir pour le pays des âmes.

Le toit fut replacé; on l'orna au sommet d'un faisceau d'armes, puis une douve fut creusée autour de la cabane, afin de mettre le cadavre à l'abri des bêtes féroces, et tout le monde se rendit au folgar célébré en l'honneur du mort

Toni profita du premier moment de tumulte pour partir avec ses deux compagnons.

Mais la cérémonie funèbre avait absorbé une partie du jour ; ils n'étaient encore qu'à moitié chemin lorsque la nuit les surprit.

Il fallut camper au pied d'une colline. Le pays était sauvage, et quelques touffes d'herbes brûlées poussaient seulement dans le sable rougeâtre.

Les troqueurs remarquèrent plusieurs fosses creusées de loin en loin pour la recherche du ghingan. Elles avaient à peine trois pieds de profondeur, ne pourant s'accorder, ré-obirent-ils de se el

(1) Superstition des nègres.

car les nègres ne connaissent point l'usage des échelles; ils se contentent de creuser à la pelle et au hasard, lavant la terre qu'ils retirent pour en séparer la poudre d'or, et recommençant quelquefois cent essais infructueux avant de trouver ce qu'ils cherchent saion zive tant A ... ! saoli A ...

Toni et ses compagnons, qui avaient reconnu sur le sable la piste de plusieurs lions, ramassèrent autant d'herbes sèches, de bois mort, de broussailles, qu'ils purent en trouver, et allumèrent une douzaine de feux, formant un grand cercle au milieu duquel ils se retirèrent avec leurs montures: ing mana altomostic wolf partial format

Les hurlements qui ne tardèrent pas à retentir dans la campagne leur prouvèrent combien leur précaution avait été prudente. Le la commission précaution avait été prudente. Le la commission précaution avait été prudente.

Des tigres et des lions vinrent roder autour du rempart enflammé qui les défendait; mais ils disparurent vers le matin, et tout rentra dans le

Toni, qui avait veillé jusqu'alors pour entretenir les seux, s'endormit à son tour, et les deux cousins se trouvèrent seuls.

Tous deux jetèrent en même temps un regard sur le marabout, named and fledelli don à

- L'occasion ne peut être meilleure, dit Etienne d'une voix agitée. en emmelt al ; insmislimat élect
  - C'est vrai ! répliqua Michel sans bouger.
  - Qui de nous lui prendra la beîte?

rangs de cette armée nationale toute la jeunesse du pays. » Mais, ajoute-t-il, « les pères et les mères de famille ont demandé au législateur la plus juste et la plus légitime des compensations; ils l'ont supplié de protéger, pendant la durée du service militaire, la liberté de conscience de ces jeunes gens qui abdiquent leur propre indépendance pour la défense de la patrie. »

« Les législateurs ont répondu à cet appel des familles et ont inscrit dans la loi de 4874 le principe du service religieux dans

» La loi pourvoit aux nécessités matérielles du culte; elle ouvre, dans des conditions déterminées, aux ministres de la religion, l'accès des lieux où la troupe est rassemblée et transforme ainsi en un ministère avoué et légal la mission que quelques prêtres remplissaient déjà partiellement, sous l'inspiration de leur zèle et avec la tolérance des chefs de l'armée. »

Après avoir montré que « chez les nations de l'Europe qui entretiennent des armées permanentes, les ministres de Dieu sont toujours près du soldat, pour l'instruire pendant la paix et le bénir durant le combat, » l'archevêque de Paris se pose les questions dition de crédit corrélatives

« Mais, si la loi se désintéresse sur ce point, les chefs se montreront-ils faciles? Mais si les règlements ne tiennent pas compte de l'exercice du culte, les exigences du service s'y prêteront-elles? Rarement et par exception. Encore faudra-t-il que ces coldats chrétiens dont je parle soient un petit nombre. S'ils devenaient nombreux, nos églises, déjà insuffisantes pour les fidèles dans les grandes villes, ne pourraient les

» D'ailleurs, mal à l'aise dans nos temples, au milieu des foules, privés des exhortations spéciales qui conviennent à leur âge et à leur condition, privés surtout du salutaire appui qu'ils auraient trouvé auprès d'un prêtre dont l'unique mission serait de les instruire et de les soutenir, nos jeunes soldats se retireront tristes et découragés et finiront par désapprendre le chemin de l'é-

L'archevêque de Paris entreprend ensuite de dissiper les craintes qu'avaient exprimées les adversaires de l'aumônerie militaire dans la discussion de la loi à l'Assemblée nationale: hibers mu'b eloy el : arganibus ses

« Ils ont représenté l'institution de l'aumonerie comme un danger. Ils n'ont pas craint, pour cela, d'agiter des fantômes : ils ont montré l'influence du prêtre pénétrant dans la hiérarchie militaire, semant la délation, disposant des faveurs et s'élevant insensiblement du gouvernement des consciences au gouvernement des armées. Le bon sens des législateurs a fait bonne et prompte justice de ces craintes chimériques et de ces ridicules allégations.

» Du reste, aucune précaution n'a été négligée pour éloigner jusqu'à l'ombre même d'un péril. Au lieu d'une aumônerie hiérarchisée, attachée aux corps de troupes et créant une catégorie de fonctionnaires en quelque sorte ecclésiastiques et militaires, la loi, conforme en ce point au vœu des évêques, s'est bornée à établir un service local et assimile les lieux de rassemblement à des paroisses militaires; elle les fait desservir par des prêtres du diocèse, désignés par leur évêque au choix du ministre et prêtant aux troupes qui se succèdent dans le même lieu le secours d'un ministère purement spirituel. »

M. Guibert en appelle au témoignage du clergé, des chefs de l'armée et des soldats, pour montrer que l'institution de l'aumônerie « ne s'est fait connaître jusqu'à ce jour que par des bienfaits. »

Après avoir dit qu'« une seule classe d'hommes pourait se croire autorisée à demander la suppression des aumôniers dans l'armée, c'est celle de ces rares et dangereux sophistes qui nient Dieu, la Providence, l'âme immortelle, la distinction du bien et du mal, tous les principes de la morale divine et universelle, » l'archevêque de Paris termine ainsi sa lettre:

« Je consie, monsieur le ministre, ces réflexions à votre patriotisme. Elles vous convaincront, je n'en doute pas, que toute atteinte portée à l'institution de l'aumônerie militaire serait une mesure prise sans prétexte et contre toute raison. Je conserve l'espoir que la sagesse du Sénat et la légitime influence du gouvernement détermineront la majorité de MM. les députés à revenir sur leur vote et à traiter cette question de budget en dehors de toute préoccupation de parti.

» En écrivant ces observations, la pensée me venait d'aller plus au fond des choses, et de détruire les motifs secrets de l'hostilité qui se produit de toutes parts contre la religion; mais il m'aurait fallu élargir le cercle de la discussion et examiner de près le prétendu péril dont certains hommes déclarent la société civile menacée par l'Eglise. Cela m'aurait trop éloigné de l'objet particulier sur lequel j'ai voulu appeler votre attention.

» Toutefois, je ne renonce pas à traiter ce sujet dans une autre occasion; car s'il est un temps de se taire, selon la Sainte-Ecriture, il est aussi un temps de parler, et nul ne peut reprocher à un évêque de franchir les limites de son ministère lorsqu'il élève la voix pour venger la religion des calomnies les plus odieuses et des attaques les plus passionnées. »

### Etranger.

-uille indi al ab Turquie.

On lit dans la Correspondance universelle:

Notre correspondant de Belgrade nous fait encore connaître que l'état sanitaire de l'armée de Tchernaïeff serait des plus inquiétants. La température froide et humide de ces derniers jours, jointe à la fatigue des dernières opérations, a engendré une dyssenterie qui fait de nombreuses victimes. La division de la Drina a été particulièrement

éprouvée et compte déjà plus de 300 malades. Le ministre de la guerre, Nikolitel, après avoir rempli sa mission auprès du commandant en chef, a visité les hôpitaux de Paratelim et de Jagodin.

On ne croit guère ici, nous écrit-on de Widdin, à la conclusion de la paix, si l'on en juge par l'abondance des approvisionnements à destination de l'armée du Timok. Presque tous les habitants du village de Balej ont été requis pour ces transports. De Rutschuk sont arrivés à notre place de nombreux convois de farine. Les moulins de Grzi, voisins de notre ville, travaillent nuit et jour pour le compte du commandement de notre forteresse.

L'Agence russe communique la dépêche suivante de Saint-Pétersbourg, 26 sep-

« Les journaux de Saint-Pétersbourg reçoivent de nouveaux télégrammes affirmant que les Turcs continuent à violer la suspension d'armes.

» Du reste, ils se retirent de devant Alexinatz et concentrent des forces du côté de Yavor et de Bélina.

» Toutes les correspondances s'accordent à signaler en Serbie l'extension du mouvement populaire en faveur de l'érection du principal en royauté.

» Les journaux russes publient une adresse que la municipalité de Nicolaïef a fait porter à Livadia par une députation : il y est dit que, sur un seul mot de l'empereur libérateur, la nation se lèvera comme un seul homme. »

### Tribunaux.

Nous lisons dans la Gazette des Tribu-

« Nous apprenons que des poursuites sont dirigées contre le Figaro, pour publication de fausses nouvelles, en raison des articles qu'il a publiés sur l'affaire dite de Nepilly. Cette affaire est une des plus graves et des plus délicates qui, depuis longtemps, aient été l'objet des investigations de la justice. Le 8 septembre, vers huit heures du matin, M. Courtefois se rendait à Neuilly, boulevard du Château, 9, chez M. Godefroy, pour lui réclamer une somme assez importante qu'il prétendait lui être due; vers neuf heures, M. Godefroy déclarait au commissaire de police de son quartier qu'un homme venait de se suicider chez lui, et l'on trouvait le cadavre de M. Courtefois portant deux blessures au-dessus de l'arcade sourcillière gauche, produïtes par des balles de pistolet. Y a-t-il eu suicide? Y a-t-il eu meurtre? Telle est la délicate question qu'il s'agit de résoudre. M. Godefroy doit être interrogé par M. Guyot, charge de l'instruction de cette affaire. »

On lit dans la Tribune:

« Nous avons reçu signification de l'arrêt | Tours.

par défaut qui nous a condamnés, à la requête du R. P. Du Lac et des 66 pères de famille, à 2,000 fr. d'amende et à 30 inservations des journaux de Paris, inservations de la condamnés, à la reconstant de la condamnés de la condamnés de la condamnés de la condamnée de la condam famille, à 2,000 11. a amenue et à 20 m de tions dans des journaux de Paris et de la covince. ovince.

» Nous avons immédiatement formé oppo.

sition à cet arrêt. »

(lisne)

13.

isne)

18.

19.

renne |

fillefra

92.

180d.

irthur

Alexan

Marie-

Boulon

Ile de

Lozer

Borde

peyrou

Basse

moin

iants meny

mère

rents

100

un d

de 4.

don

Ber

lait

avo

fem

cal

mir

pro

me

Ce

Le jeudi 24 août dernier, les Droit de l'Homme étaient appelés devant la huille de l'Homme du tribunal correctionnel nus d'outrages envels la chambre des de putés, outrages constitués par un attel signé X...y et intitulé : Une Maladie nouvelle en date de des de la constiture d'Assemblée, en date de la constitue d'Assemblée, en date de la constitue d signé X...y et introde. One matadie nouvelle, la pourriture d'Assemblée, en date du 3

Les Droits de l'Homme, condamnés à 3,000 Les Droits de l'admine, condamnés à 3,000 francs d'amende et trois mois d'empires connement, ont interjeté appel de ce juge.

Le samedi suivant 26 août, ils ont failde faut devant la cour d'appel, et le 30 août, la d'appel a annulé le jugement con faut devant ta cour d'appel a annulé le jugement correction les reconnaissant, selon les annulé le jugement correction les annulés de la court de la c tionnel, en reconnaissant, selon les conch. sions de M° Gatineau, que le délai légal de trois jours entre le prononcé du jugement el citation n'avait pas été observé.

Cité régulièrement le 14 septembre, à Rigout, gérant des Droits de l'Homme, alai

La cour a confirmé le jugement correc tionnel.

Opposition du journal démocratique. Enfir, mercredi, 27 septembre, colle feuille, représentée par M. Rigout et M. Ga tineau, son défenseur, s'est présentée devant

Le ministère public fait remarquer que M. Rigout a été précédemment condamnés six mois de prison pour usurpation de fonc tions dans le tribunal de police correction.

La cour a consirmé purement et simplement le jugement du tribunal correction. nel et condamné en outre M. Rigout aux dé. pens. The all outdoor

# Chronique Locale et de l'ouest.

Ecole de cavalerie de Sanmur.

LISTE, par ordre de mérite, des jeunes gens qui viennent d'être admis, à l'Ecole de cava. lerie, comme cavaliers élèves sous-officiers.

1. Græner, Jules-François, de Charenle

nay (Haute-Saone). 2. Maillet, Arthur-Jules-Maximin, de Troyes (Aube).

3. Courcenet, Félix-Emile, de Montluçon (Allier).

4. Salvan, André-Prosper-Théophile-Daniel, de Rauzan (Gironde).

5. Munier, Etienne-Théodore, de Blamont (Meurthe-et-Moselle). 6. Dourin, Julien-Hippolyte, de Beney

(Meuse). 7. Bazin, Charles Marie Ferdinand de

Tues le plus fort, Riou ! to - Poltron ! suoso of Indication as min salloilas

J'ai seulement peur qu'il n'échappe.

lui diter sooil storiouty planting et eli-

Le diamant est dans la ceinture de sa juba?

as antroduction avant do him in ea

- Allons!... A tout prix nous devons l'avoir! Il s'était levé avec une sorte d'effort; Michel

- S'il allait se défendre !

- Ne sommes-nous pas deux?

Mais il a un coutelas!

Tire le tien.

Loriol le tira; Riou s'approcha avec précaution du marabout, se laissa brusquement tomber à genoux sur sa poitrine, et porta les deux mains à la ceinture de sa juba.

Ainsi réveillé en sursaut, Toni jeta un cri et s'efforça de se débarrasser de son agresseur.

Son mouvement renversa effectivement Riou, mais il se releva aussitôt et saisit le nègre.

Tous deux luttèrent un instant, tombèrent de nouveau et roulèrent jusqu'aux brasiers encore enflammés.

Là, Toni s'arrêta, tenant Etienne sous lui.

- A moi, Michel! cria le marin.

Michel voulut forcer le marabout à lâcher prise, mais inutilement; la flamme gagnait les vêtements et les cheveux de Riou, qui s'écria :

- Ton coutelas !... sers-toi de ton coutelas !...

Loriol sembla balancer...

- Misérable lâche! reprit Etienne haletant : tuele ou donne-moi l'arme.

Michel la lui présenta : il fit un effort pour dégager un de ses bras, saisit le coutelas et en frappa le marabout, qui alla rouler à quelques pas en poussant un gémissement.

dri i in revolud ter<del>vir</del>ere gerend

Les troqueurs n'eurent d'abord d'autre pensée que celle de s'éloigner du lieu où leur crime avait été commis.

Ils marchèrent jour et nuit, bravant la chaleur, les marais, les bêtes féroces, et se dirigeant vers

Enfin, lorsqu'ils se crurent à l'abri de toute poursuite, ils revinrent à ce souvenir du trésor qu'ils emportaient, et s'occuperent du changement de position qui se préparait pour eux.

La vente du diamant devait leur assurer une onulence qu'ils n'avaient jamais pu espérer, même dans leurs plus beaux rêves.

Ils commencerent par former tout haut et en commun mille projets, à l'instant remplacés par mille autres.

Tous deux voulaient les jouissances du luxe et de l'oisiveté, mais sous des formes différentes : aussi, ne pouvant s'accorder, résolurent-ils de se séparer aussitôt que le trésor commun aurait été transformé en argent: " la mail a tanti duntament de Jodenesi

Restaient les difficultés de s'entendre sur cette transformation.

Michel voulait vendre le diamant au comptoir de Saint-Louis, si le directeur de la compagnie en donnait un bon prix.

Etienne, au contraire, désirait l'apporter en France, où il était sûr d'en tirer meilleur parti.

L'un écoutait les inspirations d'une avarice âpre et plus calculée; l'autre se laissait aller à l'empressement avide de jouir.

De là des débats qui ne tardèrent point à les irriter l'un contre l'autre.

Une sorte d'hostilité sourde succéda à leur intimilé. Chacun d'eux commença à regarder son compagnon avec mécontentement et soupçon; et le hasard les ayant un jour séparés, Etienne accusa Michel d'avoir voulu le quitter.

Il en résulta une altercation qui faillit devenir sanglante, et à la suite de laquelle il fut convenu que le diamant serait successivement gardé par chacun d'eux.

De la défiance à la haine la pente est fatale : aussi les deux cousins en vinrent-ils bientôt à se haïr. Loin de s'accorder un appui réciproque, ils ne songèrent plus qu'à se nuire ou à se tromper.

L'idée du partage leur était devenue également insupportable; car la cupidité avait grandi avec leur richesse.

Chacun d'eux pensait que sans l'autre le tresor lui eût appartenu tout enfier, et s'il eût sust d'un désir pour se débarrasser d'un compagnon importun, aucun n'eût survécu.

Leur complicité les condamnait d'ailleurs à une sorte de confraternité qui leur était insupportable.

Ils se rappelaient réciproquement le crime commis en commun, et, se connaissant trop bien pour ne pas se craindre, ils se méprisaient et se délestaient.

Michel étant tombé malade, Etienne eut un instant l'esperance de rester maître du diamant; el Loriol, à qui ses propres sentiments révélaient cent de son compagnon, lui laissa voir qu'il l'avail devine.

Celui-ci convint de son désir, et l'espèce de pudeur qui avait, du moins jusqu'alors, voilé leus mauvaises pensées, disparut pour faire place l'hostilité ouverte et avouée.

Tous deux arrivalent ainsi a Perpression complète de leur nature corrompue; les passions conpables avaient rompu la digue qui les contenait.

Le sang de Toni semblait avoir subitement le condé les germes dangereux jusqu'alors enfonis dans ces âmes; entrées dans le crime, elles s'étaien senties dans leur domaine.

Les fatigues de la route acheverent de les aigrif; car la souffrance, qui attendrit le cœur des bons, envenime au contraire celui des méchants. (La suite au prochain numero.)

Roux, Daniel-Etienne, de Simandres elpicart, Paul-Stanislas, de Nouvion Laverdet, Ferdinand-Jean-Marcel, de Mack, Henri-Auguste, d'Amiens.
Bousson, Fernand-Félix-Henri, de

(Morbihan). Morbins, Léon, de Saint-Quentin

De Boiguéhenneuc, Henri-Mariede Haute Goulaine (Loire-Inférieure). de nau. Paul-Jules-Marie, de Mont-(côte-d'Or). Marion, Victor-Stephane-Lucien, de

golandoz (Doubs). landoz (Barbaste de Barbaste 17. Benquet, Jean-Baptiste, de Barbaste

De la Tour, Joseph-Alfred, de Rosporel (Finistère).

19. Lescot, Elie-Joseph-Paul, de Tu-Treuttel. renne (Corrèze). Pellegry, François-Ferdinand, do

fillefranche (Aveyron). Serra, Paul-Emile, de Clermont-Fer-

Thorent, Pierre-Antoine-Joseph, de Perpignan (Pyrénées-Orientales). Jameron, René-Marc, de Tours. Larmet, Numa, de Ginestas (Aude).

De Guéau de Reverseaux de Rouvray, Boulogne-sur-Seine. 97. Augier de Moussac, Marie-Josephwhur, de Montmorillon (Vienne).

28. Alleau, Jules-Albert-André, de Poi-

29, Curiot, Paul-Emile, de Brieulles-sur-Bar (Ardennes). 30. Tinel, Jean-Charles-Alexis, de Ville-

e fonc.

ux dé.

le-Da-

e Bla-

impor-

à une

e com-

pour

déles-

in ias-

ni; ei

t ceux

leriné

ce de

s cou-

31. Chevallier de Dampcourt, Paul-Mexandre-Louis, de Villiers-le-Bel Seine-et-

32. Loiseau, Alexandre, de Gien [Loiret]. 33. De Nettancourt, Georges - Charles -Marie-Joseph, de Poitiers. 34. Faure, Georges-Marie, de Tonnay-

Boutonne (Charente-Inférieure). 35. Morin, Louis-Jules, de Saint-Denis

fle de la Réunion). 36. Dubois, Louis-Auguste, de Mende [Lozère]

37. Colomès, Laurent-Jean-Georges, de 38. Laffont, Auguste-Marcellin, de Rieu-

peyroux (Aveyron). 39. De Pezenas de Bernardy, Charles-

Lugène-Marie-François-Xavier, de Toulon. 10. De Lostalot-Bachoué, Jules, de Salies (Basses-Pyrénées).

La ville de Honfleur (Calvados) vient de prendre une excellente mesure.

Des prix seront décernés au mois de décembre prochain aux mères de famille indigenles de cette ville, y demeurant depuis au moins deux années, de bonnes vie et mœurs, sans distinction de culte, secourues ou non par un bureau ou une société de bienfaisance, et dont l'habitation, le mari et les enfațis seront habituellement, ainsi qu'ellesmemes, tenus le plus proprement et avec le plus d'ordre, et dont, en outre, les enfants fréquenteront assidument les écoles.

La préférence devra être accordée aux mères de famille qui aurent le plus grand nombre d'enfants ou à leur charge des parents âgés ou infirmes.

Ces prix seront au nombre de huit : un de 100 francs, un de 75 francs, un de 50 francs, un de 25 francs, deux de 15 francs et deux de 10 francs.

Exemple à suivre.

### L'ASSASSINAT DE BLÉRÉ.

Nous recevons des détails sur l'assassinat dont nous avons parlé hier et qui a été commis dans d'étranges circonstances.

Dans la journée de dimanche, le nommé Berry, cultivateur au village de la Fontaineaux-Oiseaux, commune de Bléré, se présenlail chez un médecin de cette localité pour avoir un certificat constatant la mort de sa lemme, décédée la nuit précédente, certifical qui était nécessaire pour obtenir de l'administration municipale l'autorisation de Procéder à l'inhumation. Il déclarait que sa lemme était morte par suite d'une violente

Celle mort subite causa un vif étonnement. On avait vu, la veille, la femme Berry en parfaite santé, et bien que tout le monde sache que la vie humaine tient à fort peu

de chose, on fut conduit à se demander si l'hémorrhagie dont Berry parlait et qui, d'ailleurs, n'avait été constatée par aucun médecin, avait pu être la cause réelle du

Le corps fut visité par un médecin en présence de l'autorité, et il fut constaté que la femme Berry portait au côté une profonde blessure résultant d'un coup de couleau. Nous verrons plus loin comment elle avait été produite.

Mis en demeure de s'expliquer sur ce fait, qui était loin de s'accorder avec sa première déclaration, Berry raconta ce qui suit :

Pendant la nuit du samedi au dimanche, vers une heure du matin, il fut éveillé, ainsi que sa femme, par une vive lueur provenant du dehors de la maison et qui se reflétait sur les vitres. Ils crurent que le feu était dans une maison voisine.

La femme Berry sauta hors du lit et courut à la porte, qui s'ouvre en deux pièces. Elle déverrouilla la partie supérieure, et à peine l'avait-elle attirée de son côté qu'elle poussa une vive exclamation de douleur : « Hélas! je suis morte! » s'écria-t-elle, et ellè tomba sur le carreau.

Berry se leva pour secourir sa femme; mais, en voulant la soulever, il reconnut qu'elle était morte. Le corps baignait dans une mare de sang.

Ouvrant alors la porte tout entière, Berry vit sur le seuil un tas de sable, allongé dans le sens de la pierre. Ce sable avait été imprégné de pétrole qui flambait et menaçait de communiquer le feu à la porte. Prenant un seau, il courut à une mare voisine et il réussit à éteindre la flamme avant qu'elle n'eût gagné le bâtiment.

Tel était le récit de Berry.

Sa femme, supposait-il, avait succombé par suite d'une hémorrhagie déterminée par la peur que la vue du feu lui avait causée.

La justice de Tours fut aussitôt prévenue; M. Roger, juge d'instruction, et M. Seheult, substitut de M. le procureur de la République, se sont rendus au village de la Fontaine-aux-Oiseaux, accompagnés de M. le docteur Danner.

L'autopsie du corps a eu lieu, et son résultat ne concorda pas avec les déclarations de Berry. Il y avait bien eu, comme celui-ci l'avait dit, une grande effusion de sang; mais la cause déterminante révélait un crime, un assassinat.

On constata en effet que la femme Berry avait été tuée d'un coup de feu. Une balle, entrée dans le corps, dans le voisinage des hanches, l'avait traversé de part en part, en perforant les vaisseaux illiaques et en fracturant l'os du bassin.

La mort avait dû être presque instantanée. Il est probable que la femme Berry a été frappée au moment où, s'étant levée, elle ouvrait la porte de sa demeure. Dans le mur opposé à cette porte, se trouve une petite fenêtre pourvue d'une vitre. Or, dans cette vitre on voit une petite ouverture paraissant avoir été produite par un coup de seu, et, autour de ce trou, on remarque un dépôt noirâtre, formant le cercle et résultant, selon toute apparence, du contact de la poudre en combustion. Ce serait donc par là que l'assassin aurait fire sur la victime.

Mais, chose bien étrange, assurément, Berry et des voisins, ses parents, dont la demeure est presque contiguë à la sienne, affirment que pendant la nuit du crime ils n'ont entendu aucune explosion d'arme à

Près de la maison de Berry on a trouvé une balle d'assez fort calibre. Mais nous ignorons si c'est le projectile qui a servi à commettre le meurtre.

Deux arrestations ont été opérées.

Le lendemain, la justice s'est transportée de nouveau à Bléré pour continuer l'information.

La femme Berry était âgée de 65 ans. Une fille qu'elle avait eu d'un premier lit a épousé le nommé Louis Farineau, qui demeure près de l'habitation de son beau-père.

Dernier détail et qui est assez singulier : il paraîtrait que le corps de la victime porte au dos des traces de brûlures. On se demande d'où elles peuvent provenir. C'est un point que les investigations de la justice éclairciront sans doute.

Quant au mobile du crime, nous ne savons, pour le moment, absolument rien à ce

La cour de cassation vient de rendre un arrêt qui intéressera certainement un grand nombre de nos lecteurs.

On sait que, dans beaucoup de localités où le service des postes est très-restreint, il est d'usage de remettre aux conducteurs de diligences ou aux messagers des lettres à l'adresse de personnes habitant les pays qu'ils desservent.

La cour de cassation a décidé que ce mode de procéder était une infraction à là loi, et qu'il rendait l'auteur de cette infraction passible des peines de police correctionnelle.

### UN HORRIBLE EMPOISONNEMENT.

On écrit de Pau, 26 septembre:

« Une catastrophe comme nous en avons trop souvent déploré dans ce pays-ci, malheureusement, vient de troubler la popula-

» Une famille de Pardies, composée de cinq personnes, a été empoisonnée par des champignons.

» Trois des membres de la famille ont expiré ce matin dans des tortures atroces. Les deux autres sont horribles à voir ; leurs convulsions sont effrayantes et les médecins les ont condamnées d'avance. »

Lorient. - Nous apprenons, dit le Journal du Morbihan, que le lancement du transport la Caravane, de la force de 150 chevaux, construit sur les chantiers de Caudan, sous les ordres de M. l'ingénieur Willotte, sera très-probablement mis à l'eau mardi prochain, 2 octobre.

Ce bâtiment a été mis en chantier en 4870.

### Faits divers.

Pour obtenir une permission, un réserviste du 27º régiment d'artillerie, en garnison à Paris, avait imaginé de se faire écrire, par sa femme, qu'un de ses trois enfants était mort.

L'autorité militaire, pleine de sollicitude pour ses soldats, et voulant, en connaissance de cause, offrir des consolations à ce père infortuné, s'enquit de la véracité du fait; mais elle reconnut bientôt que le récit renfermé dans la lettre était faux; aussi notre réserviste fut-il recueilli, à son retour du pays, et condamné à vingt jours de pri-

Un M. Justin Mortjeune a donné un démenti éclatant au nom qu'il portait. Il est mort, en effet, ces jours derniers, à l'âge de 97 ans.

deries serves de Nancy et

On annonce le mariage du prince Henri de Bourbon, comte de Bardi, avec la princesse Marie-Josèphe de Braganza. Le comte Bardi est le frère de la duchesse de Madrid et du duc de Toscane. Il a été marié avec une princesse des Deux-Siciles, qui est décédée quelques mois après son mariage.

definit poyer, if the picited

La fiancée est fille de don Miguel et de la princesse Adélaïde. Sa sœur aînée est la femme de don Alphonse de Bourbon, frère de don Carlos.

La cérémonie aura lieu au château de Broumbach, dans le grand-duché de Bade. Le comte de Chambord s'y rendra après avoir passé au château de Frohsdorff le jour de la Saint-Michel, anniversaire de sa naissance.

Le mariage du poète Mistral et de M<sup>ne</sup> Rivière a eu lieu mercredi matin à la cathédrale de Dijon.

Milo Rivière est à peine âgée de 19 ans, et le poète Mistral a 46 ans bien sonnés.

Les témoins du marié étaient le felibre Roumanille et Emmanuel des Essarts. Dans l'assistance, on remarquait un grand nombre de felibres, parmi lesquels MM. Aubanel et Anselme Mathieu.

L'Académie des sciences, arts et belleslettres de Dijon, voulant souhaiter la bienvenue à M. Mistral, lui a remis un diplôme de membre honoraire.

A Palaiseau, un lilas est sur le point de fleurir. Il a déjà des grappes de 7 à 8 centimètres de longueur.

A Montrouge, un autre lilas dit de Perse est en ce moment couvert non-seulement de feuilles nouvelles, mais des thyrses de fleurs parfumées que ces charmants arbris-

seaux n'arborent généralement qu'au printemps.

On annonce l'ouverture, à Francfort-surle-Mein, d'un Congrès général des femmes allemandes; l'assemblée durera plusieurs jours. Il n'y a pas moins de huit rapports au programme. Les principaux sujets qui seront traités sont: les préjugés, la réforme de l'éducation des femmes, la littérature de la jeunesse, les femmes dans leur ménage, des obstacles que l'on oppose à l'extension du champ de travail des femmes, l'influence des femmes sur la vie so-

On s'attend à de nombreux discours de dames et de demoiselles de l'autre côté du Rhin. Ce sera drôle l

### Dernières Nouvelles.

Les journaux anglais publient la dépêche suivante:

« Belgrade, 27 septembre. » Le conseil des ministres s'est réuni hier soir sous la présidence du prince Milan. Il a décidé à l'unanimité de rejeter les conditions de paix récemment élaborées par les grandes puissances, en feignant de croire qu'elles sont d'ores et déjà acceptées par la

» Il a été résolu que la Serbie combattrait à outrance jusqu'à ce qu'elle ait reconquis son indépendance.

» Les Serbes ont brûlé hier deux ponts turcs sur la Morava, à Baboritche.»

Trieste, 28 septembre, 3 h. soir. Poussé par le comité de la Skupschtina, par Tchernaïeff et les généraux, le prince Milan a fait savoir au consul général d'Autriche qu'il était décidé à repousser toute prolongation d'armistice; que, partant, des ordres allaient être donnés aux commandants de corps d'avoir à continuer leurs opérations. A Belgrade, l'inquietude est très-

On signale aussi un accroissement d'activité dans les comités de secours de la Russie, et les volontaires pour la Serbie se présentent plus nombreux que jamais.

(Correspondance universelle.)

Constantinople, 27 septembre. Malgré les bonnes dispositions du sultan, de Midhat-Pacha et du conseil des notables, appelé à discuter les conditions de la paix e. la question d'un armistice régulier, on craint ici le mauvais vouloir de la population et surtout l'opposition à outrance des ulémas, qui pourraient engendrer des désordres.

Pour les articles non signés : P. GODET.

### Théâtre de Saumur.

SAMEDI 30 septembre 1876,

### GRAND CONCERT DONNE PAR

M<sup>lle</sup> Louisa CAUVILLE

AVEG LE CONCOURS DE

La Musique des Sapeurs-Pompiers Et de plusieurs Artistes.

> PEROGRAM AND S PREMIÈRE PARTIE.

1. Hommage à l'Alsace-Lorraine (Bléger).

2. Grand air du Nabab, chanté par M116 Louisa Cauville (Halévy).

3. Air pour baryton, chanté par M. X...

4. Nina ou la Folle par amour, chantée par M<sup>lle</sup> Louisa Cauville (Dalayrac).

5. Valse pour orchestre à cordes (Strauss). 6. Morceau pour baryton.

DEUXIÈME PARTIE.

7. La Muette de Portici, fantaisie (Auber). 8. Grand air du Pre aux Clercs, chante par Mile Louisa Cauville (Hérold).

9. Morceau pour orchestre à cordes.

10. Duo de soprano el baryton.

44. Air pour baryton.

12. Rigoletto, grand air, chanté par Mile Louisa Cauville (Verdi).

13. Valse de Schuller.

Bureaux à 7 h. 1/2; rideau à 8 h.

Prix des places ordinaire.

S'adresser, pour ta location, chez Mme Thuau.

Refusez toute contrefa-COIL. — N'acceptez que nos boîtes en fer-blanc, avec la marque de fabrique Revalescière Du Barry, sur les étiquettes.

SANTÉ A TOUS rendue sans mêde-cine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

## REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres

Trente ans d'un invariable succès, en combattant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, plinites, nansées, renvois, vomissements, même en grossesse, constipation, diarrhée, dyssenterie, coliques, toux , asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mé-

lancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poltrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, membrane muqueuse, cerveau et sang. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, réussit à éviter tous les accidents de l'enfance. - 88.000 cures, y compris celles de Madame la Duchesse de Castlestnart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professear Warzer, etc., etc.

Nº 63,476 : M. le curé Comparet , de dix-huit ans de dyspepsie, gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes. Nº 46,270: M. Roberts, d'une consomption pulmonaire, avec toux, vomissements, constipation et surdité de 25 années. — Nº 46,210 : M. le docteur médecin Martin, d'une gastraigie et irritation d'estomac qui le faisait vomir 15 à 18 fois par jour pendant huit ans. - Nº 46,218 : le colonel Watson, de la goutte, névralgie et constipation opiniâtre. — N° 18,744 : le docteur-médecin Shorland, d'une hydropisie et constipation. — Nº 49,522 : M. Baldwin, de l'épuisement le plus complet, paralysie de la vessie et des membres, par suite d'excès de jeunesse.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économ se encore 50 fois son prix en médeeines. En t cî es: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. - Les Biscuits de Revalescière, En boites de 4.7 et 60 francs. - La Revalescière chocolatée, en boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c.; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr., de 576 tasses, 60 fr.; ou environ 10 c. la tasse. - Envoi contre bon de poste, les boîtes de 32 et 60 fr. franco. - Dépôt à Saumur, chez M. Common, rue Saint-Jean; Mm Gon-DRAND, rue d'Orleans; M. Besson, successeur de M. Texier; M. Normandine, rue Saint-Jean; M. J. Russon, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. - Du Banny et Co, 26, place Vendôme, Paris.

CHEMIN DE FER DE POITIE

Service d'été, à Partir du 26 jule 6 h. 20 m. mafin. Arrivdes a Por 11 — 30 — soir. 7 — 40 — soir.

Départs de Poitiers : 5 h. 50 iu. matin. 10 - 45 12 - 30 - soir.

6 - 20 -Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gerant.

| Valeurs au comptant. Dernier cours. | Hausse                                  | Dalsac.                      | Valeurs an comptant.  | Dernier<br>cours,  | Rousse   | Balase.                                 | Valeurs au comptant   | Dern  |                                | Hausse                                    | Baisse   |
|-------------------------------------|---|------------------------------|---|--|--|---|---|---|--------------------------------|---|--|
| 3 % jouissance décembre             | a D D D D D D D D D D D D D D D D D D D | 1 25<br>2 50<br>2 50<br>2 50 | Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 135 fr. p. j. nov. Crédit Mobilier | 755 » 210 » 500 » 417 50 645 » 1030 » 783 50 1290 » 1290 » 700 » 8 | 9 77<br>10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 1 | 5 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 | Canal de Suez, jouiss, janv. 70. Crédit Mobilier esp., j. juillet. Société autrichienne, j. janv.  OBLIGATIONS.  Orléans. Paris-Lyon-Méditorranée. Est. Nord. Ouest. Midi. Deux-Charentes. Vendée. Canal de Suez. | 707<br>617<br>588<br>332<br>333<br>335<br>336<br>330<br>322<br>294<br>586 | 50<br>50<br>75<br>50<br>»<br>» | 9 W P P P D D D D D D D D D D D D D D D D | 7 5 6 6 2 6 2 9 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 |

CHEMIN DE FER D'ORUELLO GARE DE SAUMUR (Service d'été, 1er mai 1876) DEPARTS DE SAUMUR VERS ARREN DEPARTS DE SAUMUR VERS TOURS

# GRAND DÉBALLAGE Trusto, 25 september 3 la suit

21, rue du Puits-Neuf, à Saumur.

# AVIS AUX DAMES

Le Propriétaire du grand déballage de Broderie et Lingerie prévient les Dames qu'il vient d'ajouter à sa spécialité u grand assortiment de riches broderies écrues de Nancy et des Vosges. spositions do soltan,

| 2,000 parures plissées, prix incroyable de.  | Andrew Auguste Marcount, or and |
|--|---|
| 3,000 beaux bonnets à rubans de toutes coulong pour donne  | 1 f. 45 la pièce.   |
| Beaux mouchoirs avec écusson brodé et initiales, les deux pour   | 145 ob reins A signar Lairpine                                      |
| 2,000 mouchoirs batiste pur fil, avec initiales, la pièce.   | 1 "25" soint Sundoll Lake Lat.                                      |
| Dessus d'édredon, depuis.  | 0 95  |
| Desgue de lite de la lite  | 4 of 95 - (cobrylad) - restleate at the                             |
| Dessus de lits, depuis   | 6 50  |
| Jupons plissés, de   | 2 45 à 150 fr.  |
| Plus de 2,000 belles bandes brodées, solde, depuis.  |   |
| 20,000 Ifdies de fiches broderies de Nanoy coldón. Mandaint  | 1 45 les 4 m. 20 c.   |
| and the state of t | 2 45 à 130 fr. la pièce.  |

Etude de Me LAUMONIER, notaire à Saumur.

u consent des notables. conditional de la paix e dienrogulier, on craint te population et ele-

drec desordres.

CHARLES OF

. the document of seconds and the seconds and these

### ADJUDICATION erainm DE PRES

Le dimanche 8 octobre 1876.

En l'étude de Laumonien.

Ces prés, situés communes de Chacé et de Varrains, dans la prairie de Varrains, sont divisés en quaire morceaux; contenant en totalité 1 hectare 9 ares 12 centiares.

Voir les placards affichés. S'adresser à M' Laumonier, no-

Etude de Mº BOURDAIS, notaire à Gennes.

A VENDRE

### A L'AMIABLE, UNE BELLE MAISON

De construction récente.

Située à Gennes,

Comprenant, au rez-de-chaussée, quatre chambres à feu, avec grand vestibule; au premier étage, quatre autres pièces à feu et cabinet; grenier, cave, hangar et autres dépendances; Beau jardin.

S'adresser à M. Bourdais. (462)

Etude de M. BOURDAIS, notaire a Gennes.

### VENDRE

A L'AMIABLE,

### L'ILE DE JOREAU

Contenant 6 hectares 10 ares, située au milieu de la Loire ct à 200 mètres de Gennes.

Cette île se compose de terres labourables et pâtures; une partie est plantée en vigne, houblon et bois. S'adresser à M' Boundais. (4

Etude de Me Paul TAUREAU, notaire à Doué.

### VENTE MOBILIERE

APRÈS DÉCÈS.

Le dimanche 1er octobre 1876, à midi, par le ministère dudit Me Paul TAUREAU, en la demeure de Milo Perrine Perrault,

### On vendra:

Meuble de salon en velours rouge, pendule, tapis, meuble de salle à manger, six lits complets en très-bon état, commodes, armoires, ustensiles de cuisine, vin en fût et en houteilles, etc.

On paiera comptant, plus cinq pour cent. (479)

| Etude de M. CHARLES PITON, commissaire-priseur à Saumur.

### VENTE AUX ENCHÈRES

Après faillite.

Le jeudi 5 octobre 1876, à midi, et jours suivants, s'il y a lieu, il sera procédé, par le ministère de M° Charles Piton, commissaire-priseur à Sau-mur, dans les ateliers du sieur Bignoneau, lithographe à Saumur, rue Beaurepaire, à la vente publique aux enchères des marchandises, matériel et mobilier dépendant de sa faillite, à la requête de M. Maubert, expert-comptable à Saumur, syndic de ladite faillite.

Il sera vendu: Une machine à griser, ligne droite, avec sa vitrine;

Un massicot avec une seule lame et ses accessoires; Une presse à percussion:

Une cisaille montée; Deux presses lithographiques à bras avec leurs accessoires;
Une grande machine lithographi-

Cent dix neuf pierres de différentes grandeurs (couronne, demi-coquille, coquille, raisin, jésus);

Un cadre à repérer, vignettes, gravures sur pierre;

Vingt-deux rames de papier couché (carré et raisin);

Environ huit kilogrammes de poudre de bronze; un lot de feuilles or; Cartons glacés de toutes sortes, cent kilogrammes de papier ordi-

Une machine (emporte pièce); Grande quantité de papiers de cou-leurs assorties, couleurs broyées, encres, vernis, gomme arabique, presse

à copier, appareils à gaz, fourneau, débris de papiers, etc., etc.

MOBILIER: Lits, matelas, commodes, buffet, étagères, console,
bureaux, cheminée prussienne, poèle, glaces, lables, bouteilles vides, linge,

batterie de cuisine, etc. La vente commencera par le maté-

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

### BRASSERIE

DR 2010 - smicin

SAINT-FLORENT

### SCHMETZ

Prévient le public qu'à dater de ce jour il vendra les bières en bouteilles :

Bières Bock Strasbourg, 40 centimes la bouteille. Bière Brune, 25 centimes la bouteille.

DREYFUS FRÈRES & &

### DE PARIS 21, BOULEVARD HAUSSMANN, Concessionnaires du GUANO DU PEROU



GUANO DISSOUS DU PEROU



DÉPOTS, EN FRANCE DEPOTS, EN FRANCE
Bordsaux, chez MM. SANTA COLOMAGO.
Brest, chez M. E. VINCENT.
Cette, chez M. E. VINCENT.
Cherbourg, chez M. Ernest Liais.
Dunkerque, MM. G. BOYE et C.
Havre, chez M. E. FICQUET.
Landerneau, chez M. E. VINCENT.
Landerneau, chez M. E. VINCENT.
La Rochelle, d'Orbigny, Faustings
Lyon, chez M. Maro Gilliard.
Marseille, chez MM. A. G.BOYE et C.
Melun, chez M. LE BARRE.
Nantes, chez MM. J. AMONT et HUARD.
Paris, chez MM. A. MOSNERONDURD.
St. Nagaire, MM. J. AMONT et HUARD.

Saumur, imprimerie P. GODET,

the troi a limit engage of hir d